



RAPPORT (2020) DU COMITÉ DE L'ACCÈS AUX MARCHÉS AU CONSEIL DU COMMERCE DES MARCHANDISES¹

1. Depuis le dernier examen², le Comité de l'accès aux marchés a tenu deux réunions formelles (8 juin 2020 et 12 et 16 novembre 2020) et quatre réunions informelles (28 février, 20 mai, 10 juillet et 16 octobre 2020). Les comptes rendus des réunions formelles figurent dans les documents G/MA/M/72 et G/MA/M/73 (à paraître).

2. Le 10 décembre 2019, le Secrétariat a informé les Membres que le Président, M. Fernando ESCOBAR (Bolivie), avait quitté son poste à Genève. En conséquence, conformément à la règle 14 du Règlement intérieur des réunions du Comité de l'accès aux marchés (G/L/148), le Vice-Président, M. Christopher O'TOOLE (Canada), est devenu Président à compter de cette date.

3. À sa réunion formelle du 8 juin 2020, le Comité a noté que les consultations au Conseil du commerce des marchandises concernant les Présidents des organes subsidiaires se poursuivaient, et est convenu que, une fois la question résolue, le Secrétariat enverrait une communication avec le candidat proposé et fixerait un délai pour les objections. Le 27 juillet 2020, le Secrétariat a informé les Membres que M. Anatoly CHAPLIN (Fédération de Russie) avait été désigné, et le 30 juillet 2020 une deuxième communication a confirmé son élection. À sa réunion des 12 et 16 novembre 2020, le Comité a élu Mme Elisa Maria OLMEDA DE ALEJANDRO (Mexique) comme Vice-Présidente.

1 DÉROGATIONS

4. À sa réunion formelle des 12 et 16 novembre 2020, le Comité a approuvé la prorogation de la dérogation "collective" concernant le SH2002 (G/C/W/782), la dérogation "collective" concernant le SH2007 (G/C/W/783), la dérogation "collective" concernant le SH2012 (G/C/W/784) et la dérogation "collective" concernant le SH2017 (G/C/W/785). Le Comité est convenu de transmettre les projets de décision portant octroi d'une dérogation au Conseil général par l'intermédiaire du Conseil du commerce des marchandises en vue d'une action approuvée.

2 INTRODUCTION DES MODIFICATIONS DU SYSTÈME HARMONISÉ DANS LES LISTES DE CONCESSIONS

5. À sa réunion des 12 et 16 novembre 2020, le Comité a pris note d'un rapport révisé du Secrétariat (G/MA/QR/158/Rev.1) qui donne une vue d'ensemble de tous les exercices de transposition du SH.

2.1 Introduction des modifications du Système harmonisé 1996 (SH96) dans les listes de concessions

6. À ses réunions de 2020, le Comité a pris note de l'état d'avancement des travaux concernant l'introduction des modifications du SH96 dans les listes de concessions. Le Président a informé que les listes de concessions de l'ensemble des 64 Membres énumérés dans l'Annexe de la Décision du 27 mai 2009 (WT/L/756) avaient été transposées avec succès dans le SH96 et certifiées. Les travaux techniques dans le cadre des procédures de transposition antérieures (document L/6905 du GATT) restaient en suspens pour un membre.

¹ Comme cela a été convenu par le Comité le 16 novembre 2020, un projet de rapport qui incluait une date butoir pour la présentation d'objections (à savoir le 18 novembre 2020, heure de fermeture des bureaux) a été envoyé aux Membres. Étant donné qu'aucune objection n'a été reçue, le rapport a été approuvé le 18 décembre 2020.

² G/L/1338, daté du 15 novembre 2019.

2.2 Introduction des modifications du Système harmonisé 2002 (SH2002) dans les listes de concessions

7. À ses réunions de 2020, le Comité a pris note de l'état d'avancement des travaux concernant l'introduction des modifications du SH2002 dans les listes de concessions au moyen de la base de données LTC (WT/L/605 et WT/L/807) ainsi que des résultats des sessions informelles spécifiques du Comité au cours desquelles les fichiers des Membres contenant les modifications du SH2002 avaient été examinés. À la réunion formelle des 12 et 16 novembre 2020, le Président a annoncé que 116 listes de concessions avaient été transposées dans le SH2002 et distribuées pour certification. Les travaux techniques restaient en suspens pour un Membre.

2.3 Introduction des modifications du Système harmonisé 2007 (SH2007) dans les listes de concessions

8. À ses réunions de 2020, le Comité a pris note de l'état d'avancement des travaux concernant l'introduction des modifications du SH2007 dans les listes de concessions au moyen de la base de données LTC (WT/L/673 et WT/L/830) ainsi que des résultats des sessions informelles spécifiques du Comité au cours desquelles les fichiers des Membres contenant les modifications du SH2007 avaient été examinés. À la réunion formelle des 12 et 16 novembre 2020, le Président a annoncé que 109 listes de concessions avaient été transposées dans le SH2007 et distribuées pour certification.

2.4 Introduction des modifications du Système harmonisé 2012 (SH2012) dans les listes de concessions

9. À ses réunions de 2020, le Comité a pris note de l'état d'avancement des travaux concernant l'introduction des modifications du SH2012 dans les listes de concessions au moyen de la base de données LTC (WT/L/831) ainsi que des résultats des sessions informelles spécifiques du Comité au cours desquelles les fichiers des Membres contenant les modifications du SH2012 avaient été examinés. À la réunion formelle des 12 et 16 novembre 2020, le Président a annoncé que 99 listes de concessions avaient été transposées dans le SH2012 et distribuées pour certification.

2.5 Introduction des modifications du Système harmonisé 2017 (SH2017) dans les listes de concessions

10. À ses réunions de 2020, le Comité a pris note de l'état d'avancement des travaux concernant l'introduction des modifications du SH2017 dans les listes de concessions au moyen de la base de données LTC (WT/L/995) ainsi que des résultats des sessions informelles spécifiques du Comité au cours desquelles les fichiers des Membres contenant les modifications du SH2017 avaient été examinés. À la réunion formelle des 12 et 16 novembre 2020, le Président a annoncé que 39 listes de concessions avaient été transposées dans le SH2017 et distribuées pour certification.

2.6 Introduction des modifications du Système harmonisé 2022 (SH2022) dans les listes de concessions

11. À la réunion du 8 juin 2020, un représentant de l'Organisation mondiale des douanes a fait un exposé pour présenter les principales modifications résultant de l'introduction de la modification du SH2022.³ À sa réunion des 12 et 16 novembre 2020, le Comité a entendu un exposé de l'Organisation mondiale des douanes sur les tables de concordance avec le SH2022⁴ et a demandé au Secrétariat de préparer un projet de Décision pour la transposition du SH2022 sur la base de la "Procédure pour l'introduction des modifications du SH2017 dans les listes de concessions au moyen de la base de données sur les listes tarifaires codifiées (LTC)" figurant dans le document WT/L/995.

3 DÉCISION SUR LES PROCÉDURES DE NOTIFICATION DES RESTRICTIONS QUANTITATIVES

12. À ses réunions de 2020, le Comité a examiné les nouvelles notifications de restrictions quantitatives présentées par 35 Membres: Albanie; Australie; Brésil; Bangladesh; Canada;

³ Documents de séance RD/MA/67 et RD/MA/70.

⁴ Document de séance RD/MA/74.

Colombie; Corée, République de; Costa Rica; Cuba; Égypte; États-Unis; Géorgie; Hong Kong, Chine; Israël; Japon; Kazakhstan; Macao, Chine; Macédoine du Nord; Malaisie; Maurice; Moldova; Monténégro; Norvège; Paraguay; Pérou; République kirghize; Royaume d'Arabie saoudite; Suisse; Taipei chinois; Thaïlande; Turquie; Ukraine; Union européenne; Uruguay; et Viet Nam. Le Comité a aussi continué à examiner des notifications présentées antérieurement par d'autres Membres. À sa réunion des 12 et 16 novembre 2020, le Comité a pris note d'un rapport du Secrétariat (G/MA/QR/9) qui rendait compte de la situation concernant ces notifications de restrictions quantitatives.

13. À la réunion informelle du 16 octobre 2020, le Secrétariat a informé les Membres qu'une version révisée de la base de données des restrictions quantitatives avait été finalisée⁵, et a demandé aux Membres de formuler des observations à son sujet avant qu'elle ne soit rendue publique.

4 BASES DE DONNÉES

14. À ses réunions formelles de 2020, le Secrétariat a fait rapport sur l'état d'avancement des travaux concernant la Base de données intégrée (BDI) et la base de données sur les listes tarifaires codifiées (LTC). Les rapports fournissaient des renseignements sur, entre autres choses, l'utilisation des renseignements contenus dans les bases de données, l'état d'avancement du développement des logiciels et l'assistance technique. Le Comité a par ailleurs pris note des documents qui rendaient compte de l'état des communications destinées à la BDI (G/MA/IDB/2/Rev.51 et G/MA/IDB/2/Rev.52).

15. À ses réunions de 2020, le Comité a pris note d'un rapport établi par le Secrétariat conformément au paragraphe 16 de la "Décision sur les modalités et le fonctionnement de la Base de données intégrée (BDI)"⁶, qui l'oblige à maintenir une liste de sites Web officiels sur lesquels les données concernant les droits de douane ou les importations sont publiquement disponibles (G/MA/IDB/W/13/Rev.1, G/MA/IDB/W/13/Rev.2, G/MA/IDB/W/13/Rev.3).

5 AUTRES ACTIVITÉS

16. À sa réunion du 8 juin 2020, le Comité a pris note d'un rapport du Secrétariat recensant toutes les notifications liées à la COVID-19 qui avaient été présentées par les Membres au Comité de l'accès aux marchés (G/MA/W/157), et a examiné 11 communications de Membres contenant des renseignements sur les mesures unilatérales prises pour faciliter le commerce de certains produits: Australie (G/MA/W/152), Bangladesh (G/MA/W/156), Canada (G/MA/W/145 et G/MA/W/153), Chili (G/MA/W/148 et G/MA/W/148/Add.1), Colombie (G/MA/W/146 et G/MA/W/146/Corr.1⁷), Costa Rica (G/MA/W/155), Corée (G/MA/W/147), Nouvelle-Zélande (G/MA/W/150), République dominicaine (G/MA/W/149 et G/MA/W/149/Add.1), Singapour (G/MA/W/151) et Suisse (G/MA/W/154). Il a aussi pris note d'un exposé d'un représentant de l'OMD concernant les travaux du Secrétariat de l'OMC sur la phase d'intervention face à la pandémie.⁸ À sa réunion des 12 et 16 novembre 2020, le Comité a pris note d'une liste révisée de communications relatives à la COVID-19 (G/MA/W/157/Rev.1), et a examiné trois autres communications: Australie (G/MA/W/152/Add.1); Bangladesh (G/MA/W/159); et Colombie (G/MA/W/146/Add.1). Le Comité a demandé au Secrétariat d'inclure des renseignements factuels additionnels dans les futures versions du rapport, sur la base de ces communications et notifications. Enfin, un représentant du Secrétariat de l'OMD a décrit les travaux entrepris pendant la phase d'intervention face à la pandémie de COVID-19 (G/MA/W/162).

17. À la demande du Comité, les Secrétariats de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Organisation mondiale des douanes ont organisé un atelier de renforcement des capacités sur la Convention du Système harmonisé, qui a eu lieu le 3 septembre 2020. Plus de 300 fonctionnaires en poste à Genève et dans les capitales ont participé virtuellement à l'atelier.

18. Le 5 juin 2020, le Secrétariat a informé les Membres de la finalisation de la bibliothèque électronique de listes concernant les marchandises, qui est une plate-forme en ligne donnant accès

⁵ <https://QR.wto.org/>.

⁶ Décision du 28 mai 2019, G/MA/367.

⁷ Le corrigendum est en espagnol seulement.

⁸ Document de séance RD/MA/68.

aux instruments juridiques contenant les listes de concessions dans le cadre de l'OMC.⁹ Après réception des observations des Membres, elle a été rendue publique le 17 septembre 2020.¹⁰

19. À sa réunion du 8 juin 2020, le Comité a pris note du document du Secrétariat intitulé "État des listes des Membres de l'OMC" (G/MA/W/23/Rev.16), qui énumère l'ensemble des instruments juridiques relatifs aux listes de concessions de tous les Membres. Il a également pris note du document du Secrétariat intitulé "Rapport factuel sur l'état des renégociations au titre de l'article XXVIII du GATT de 1994" (G/MA/W/123/Rev.6). À sa réunion des 12 et 16 novembre 2020, il a pris note d'une version actualisée de ce document (G/MA/W/123/Rev.7).

20. À ses réunions du 8 juin et des 12 et 16 novembre 2020, le Comité a examiné un document de la Fédération de Russie intitulé "Renforcement de la transparence concernant les droits appliqués" (JOB/MA/138). À sa réunion des 12 et 16 novembre 2020, il a aussi examiné un document présenté par l'Australie, le Brésil et le Canada intitulé "Transparence dans la modification des taux de droits et le traitement des expéditions en cours de route: pratiques et points de vue des Membres" (G/MA/W/160).

21. À sa réunion du 8 juin 2020, le Comité a pris note d'un document du Secrétariat intitulé "Commerce des produits pharmaceutiques: liste récapitulative des produits visés par l'Accord sectoriel sur les produits pharmaceutiques" (JOB/MA/142), et d'un exposé sur le même sujet.¹¹

22. À la réunion informelle du 16 octobre 2020, le Comité a demandé au Secrétariat de mettre en place un projet pilote pour tester la possibilité d'adopter un système d'e-agenda. Il a aussi envisagé la possibilité de mettre en distribution générale les documents de négociation du Cycle d'Uruguay et est convenu de tenir des consultations à ce sujet.

23. À ses réunions du 8 juin et des 12 et 16 novembre 2020, le Comité a pris note des préoccupations commerciales spécifiques suivantes:

Préoccupation ¹²	Soulevée par ¹³ :
1. Angola – Pratiques de restriction des importations	États-Unis et Fédération de Russie
2. Chine – Droits de douane sur certains circuits intégrés	Japon, Taipei chinois et Union européenne
3. Union européenne – Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (le Pacte vert pour l'Europe de décembre 2019)	Chine et Fédération de Russie
4. Élargissement de l'Union européenne à la Croatie – Négociations engagées au titre de l'article XXIV:6 du GATT de 1994	Fédération de Russie
5. Union européenne – Renégociation des contingents tarifaires au titre de l'article XXVIII du GATT de 1994	Fédération de Russie
6. Inde – Droits de douane sur les produits des télécommunications et autres produits	Chine et Taipei chinois
7. Inde – Politiques d'importation visant les pneumatiques, téléviseurs et climatiseurs	Thaïlande et Union européenne
8. Inde – Restrictions quantitatives visant certaines légumineuses	Australie, Canada, États-Unis, Fédération de Russie et Union européenne
9. Indonésie – Droits de douane sur certains produits des télécommunications et autres produits	États-Unis
10. Mongolie – Restrictions quantitatives à l'importation de certains produits agricoles	Fédération de Russie
11. Interdiction d'importer des boissons énergisantes imposée par le Népal	Thaïlande
12. Panama – Pratiques de restriction des importations	Costa Rica
13. Fédération de Russie – Projet de décret limitant les importations par certaines entités	Union européenne
14. Fédération de Russie – Restrictions à l'importation de carburant raffiné	Union européenne

⁹ <https://goods-schedules.wto.org/>.

¹⁰ https://www.wto.org/french/news_f/news20_f/mark_17sep20_f.htm.

¹¹ Document de séance RD/MA/69.

¹² Y compris les points soulevés au titre des "autres questions".

¹³ Cette colonne indique le(s) Membre(s) ayant soulevé la préoccupation lors d'une réunion formelle ou de toutes les réunions formelles visées par le présent rapport.

Préoccupation¹²	Soulevée par¹³:
15. Fédération de Russie – Régime de suivi et de traçabilité	États-Unis
16. Royaume d'Arabie saoudite, Royaume de Bahreïn, et Émirats arabes unis – Taxe sélective appliquée à certains produits importés	États-Unis, Suisse et Union européenne
17. Sri Lanka – Interdiction d'importer visant divers produits	Union européenne
18. Royaume-Uni – Rectifications et modifications de la Liste XIX	Fédération de Russie
19. Royaume-Uni – Renégociation des contingents tarifaires au titre de l'article XXVIII du GATT de 1994	Fédération de Russie
